



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

AVRIL 2010

NOTE D'INFORMATION SUR LA COLLECTE SELECTIVE

La mise en place du nouveau système de la collecte a fait l'objet d'un marché public alloti.
Le lot relatif à la collecte des produits recyclables (emballages plastiques-métaux, papiers, journaux, magazines, emballages en verre) a été déclaré infructueux.
Une nouvelle procédure a donc été nécessaire.
C'est la raison pour laquelle, cette collecte est décalée par rapport à la collecte des ordures ménagères.

La Communauté de Communes remercie les habitants pour leur patience.

Le nouveau calendrier de la collecte sélective est joint à ce courrier.

Il est également téléchargeable sur le site internet de la CCPVA :

www.pays-vallee-aisne.fr

(onglet services/service environnement)

CE QUI CHANGE :

Le type de collecte : il y aura 1 camion par flux de déchet (1 camion pour les déchets ménagers résiduels non valorisables, 1 camion pour la collecte du verre (poubelle verte) et 1 camion pour les autres déchets recyclables (poubelle jaune))

Les jours de collecte : pour Reffons le Long

Les **déchets ménagers résiduels** non valorisables, collectés **tous les mardis**

Les **verres** recyclables, collectés le **premier mercredi de chaque mois**

Les **autres déchets recyclables** (papiers, plastique, métaux), collectés **les jeudis des semaines paires**

En cas de doute sur les jours, se fier au calendrier.

Les sociétés de collectes : plusieurs sociétés interviennent à présent :

SITA DECTRA : déchets ménagers résiduels et les encombrants pour le porte à porte ; enlèvement et traitement du bois de classe (A1, A2, A3) et des encombrants pour la déchetterie.

VEOLIA : déchets recyclables en porte à porte ; gravats et métaux pour la déchetterie.

GURDEBEKE : gardiennage et gestion, déchets verts et les cartons pour la déchetterie.

DUCAMP : déchets ménagers spéciaux, huiles végétales et minérales, radiographies et polystyrène pour la déchetterie.

CE QUI NE CHANGE PAS :

- Les déchets ménagers non valorisables coûtent car il faut les enfuir.
- Les déchets recyclables peuvent rapporter s'ils sont bien triés au départ.
- Sortir les poubelles la veille au soir de chaque collecte et **non avant**, en raison du risque qu'elles se retrouvent crevées par des animaux errants. Si vous êtes absents, pensez à demander à un voisin éventuellement.

QUESTIONS FREQUENTES

Que fait-on des anciens écobacs ? Les écobacs appartiennent à la CCPVA ou à Dectra. Toutefois, ni l'une ni l'autre des structures ne souhaite les récupérer. Vous pouvez donc les garder.

Peut-on mettre des sacs en plastique dans le bac à couvercle jaune ? Non, surtout pas ! Les sacs en plastique ne se recyclent pas. Vous devez toujours les mettre dans les ordures ménagères.

Puis-je mettre les pots de yaourts dans le bac jaune ? Non, c'est une erreur classique. Vous ne devez déposer uniquement ce qui ressemble à une bouteille ou un flacon en plastique. Tout le reste en plastique ne se recycle pas (barquette, pot de crème, pot de yaourt, films plastiques, sacs plastiques...)

Peut-on mettre du polystyrène dans le bac à couvercle jaune ? Non surtout pas ! Le polystyrène ne se recycle pas. Il doit toujours se mettre dans les ordures ménagères.

Faut-il laver les boîtes de conserve ? Non, il suffit de bien racler les parois avant de déposer la boîte dans le bac à couvercle jaune.

Que faire des piles usagées ? Des médicaments périmés ? Surtout ne pas les mettre dans les bacs quels qu'ils soient ! Les piles sont reprises par les magasins qui les vendent (c'est une obligation légale). Les médicaments périmés sont à rendre à votre pharmacien.

Que dois-je faire des déchets issus de la voiture (batterie, pneus, huile de vidange) ? Les batteries, les huiles de vidanges et les pneus doivent être déposés à la déchetterie Intercommunale à Ambleny.

En quoi le recyclage est-il utile à l'environnement ? Principalement parce qu'il permet de ne pas avoir de nouveau recours à la matière première. Refaire du papier avec du papier, ça évite de couper du bois. Par exemple, on estime à l'échelle nationale que le recyclage des papiers/cartons évite l'importation de 500 000 tonnes de bois par an.

Comment faire en attendant le premier passage pour les recyclables, mes poubelles sont déjà pleines ? Pour la raison ci-dessus, les premiers passages s'effectueront pour Reissons le Long début mai. Dans l'attente, il faut stocker. Pour le premier passage de collecte des déchets recyclables, la tolérance sera de mise également pour les rippers. Ils pourront ramasser les déchets, s'ils sont bien triés, même s'ils ne sont pas dans leur contenant habituel (collectez les bouteilles plastiques dans des cartons ou des sacs poubelles que vous laisserez ouverts à côté de votre poubelle jaune pour se rendre compte facilement que le tri est effectué par exemple)

Le verre n'est plus collecté qu'une fois par mois au lieu de deux fois, cela va déborder ? La collecte est effectivement faite 1 fois au lieu de 2 fois par mois, mais le contenant est beaucoup plus grand que les anciens écobacs. Ils permettent donc de stocker beaucoup plus de verres. Finalement, tout le monde est gagnant.

Et la dernière,

Pourquoi n'avons-nous pas de poubelles pour les déchets ménagers résiduels, c'est pourtant ceux là que l'on retrouve dans la rue lorsqu'un animal errant crève les poubelles ? Les déchets ménagers non recyclables sont à mettre dans des sacs pour le moment. Le coût de dotation est déjà très important. Toutefois, il n'est pas impossible que d'ici quelques années, nous soyons dotés de containers également pour les déchets ménagers résiduels. Pour ceux qui en ont acquis un, vous pouvez bien entendu continuer de le présenter lors de la collecte.

Si toutefois, d'autres questions vous venaient à l'esprit, n'hésitez pas à prendre contact avec un élu qui essaiera de répondre au mieux. En d'autres cas, le service environnement de la CCPVA :

03 23 55 36 74 ou raffard.environnement@pays-vallee-aisne.fr